



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 25/192/NUM**

**SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025**

**OBJET :** NUMÉRIQUE

« Territoire Intelligent et Durable » - Projet européen HORIZON-CL3-2025-01 « Civil Security for Society » - Projet BRIDGE - Participation de la Commune en qualité de site pilote.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 novembre 2025 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents** : Jean-Claude TAFANI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Marcu Antonu TAFANI ; Johanna GUIDICELLI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Jean-Claude TAFANI à Jean-Christophe ANGELINI ; Claire ROCCA SERRA à Jeanne STROMBONI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Georges MELA à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition conjointe de la 3<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, du Conseiller municipal en charge du développement et de la transition numérique et du Conseiller municipal en charge de la sécurité civile, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La commune de Portivechju a été sollicitée par le CNRS pour être site pilote dans le cadre du projet européen BRIDGE, inscrit dans l'appel à projets européen HORIZON-CL3-2025-01 « Civil Security for Society », coordonné par la société EMVIS (Grèce) en partenariat avec l'Université de Corse Pasquale PAOLI / CNRS. Ce projet européen, multipartenaires (7 partenaires académiques / 6 sites pilotes EU Budget Euro global sur 4 ans de 10 500 000 €), sur 4 années (2025-2028) vise à améliorer la compréhension et la prévention des risques climatiques et hydrométéorologiques, dans une logique de gouvernance intégrée des risques à l'échelle locale et européenne.

Reconnue pour son engagement dans le Programme LIÀ, modèle innovant de pilotage du territoire par la donnée et ses dispositifs de gestion de crise, la Commune jouera un rôle central dans la mise en œuvre du projet (site pilote EU France). Elle assurera la diffusion locale des résultats de la recherche auprès des citoyens, des acteurs économiques et institutionnels, tout en animant le territoire à travers des actions de sensibilisation avec l'ensemble des parties prenantes. Elle veillera également à articuler opérationnellement le projet avec les dispositifs existants de gestion de crise, en lien avec le Maire pour le niveau local, le Préfet de Corse pour le niveau régional et le Préfet de zone de défense pour le niveau national.

La participation de la Commune à ce projet répond à plusieurs objectifs complémentaires :

- faciliter le transfert des innovations scientifiques vers les acteurs de terrain, collectivités, services de secours, gestionnaires de l'eau, associations et entreprises afin de renforcer l'efficacité des politiques locales.
- impliquer la population dans la prévention des risques naturels émergents liés au changement climatique, en favorisant une culture partagée du risque.
- exploiter les données environnementales et hydrométéorologiques pour améliorer la gestion intégrée du cycle de l'eau, qu'il s'agisse d'irrigation, de défense contre les incendies (DFCI), de gestion domestique ou encore de la protection des milieux aquatiques.
- participer au test et à l'évaluation des dispositifs techniques et collaboratifs développés dans le cadre du consortium européen, tout en veillant à la diffusion et à la communication des résultats, aussi bien dans les milieux académiques que dans la sphère citoyenne.

Actuellement, la zone comprise entre Sant'Amanza et Conca ne dispose d'aucune station synoptique Météo-France (partenaire académique du projet), c'est-à-dire une station capable de mesurer simultanément les huit variables principales des domaines suivants : température, humidité, vent, précipitations, rayonnement. Cette absence de données locales constitue un manque pour la surveillance météorologique, l'étude du climat et la prévention des risques naturels (vents violents, incendies, épisodes pluvieux intenses...).

Afin d'y remédier, il est proposé dans le cadre de ce projet BRIDGE l'installation de deux stations météo sur des points stratégiques du territoire communal :

- Le col de Mela - zone des antennes de U Spidali,
- La Chiappa - site du sémaphore et/ou A Punta di a Varra.

Les installations auront un impact visuel et au sol très limité :

- hauteur maximal : environ 3 m,
- emprise au sol : environ 4 m<sup>2</sup>.

Le budget global alloué pour ce projet s'élève à 125 000,00 €, financés par la Commission européenne au titre du programme Horizon Europe, sous la coordination de la société EMVIS.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projet HORIZON-CL3-2025-01 « Civil Security for Society »,

Vu la sollicitation du CNRS et de l'Université de Corse Pasquale PAOLI auprès de la Commune,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 07 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la participation de la Commune, en qualité de site pilote, au projet européen BRIDGE, inscrit dans l'appel à projets HORIZON-CL3-2025-01 « Civil Security for Society », en partenariat avec l'Université de Corse - CNRS, sous la coordination générale de la société EMVIS.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche et à signer tous documents relatifs au projet européen BRIDGE, ainsi qu'à engager et mandater les dépenses correspondantes.

**ARTICLE 3 :** Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	6
Nombre de suffrages exprimés	26
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

Grégory SUSINI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke that loops back to the left.